

MAIRIE DE DAMBENOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf MME ROBERT Sophie donne pouvoir à MME VILLANI Brigitte, M. DI BELLO Cédric donne à M. POURCHET Philippe, MME BESTEIRO Séverine donne pouvoir à M. HUMBERT Christophe et MME BONILLA Jeannine

Secrétaire séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATION

1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT FORESTIER AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite l'octroi d'une aide publique destinée à financer l'opération suivante :

. Prestation de travaux d'installation d'« ilots d'avenir » sur la parcelle forestière 19 de la forêt communale de Dambenois (parcelle cadastrale AO 0001)

Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisées ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 06/07/2017.

. Le montant total HT du projet s'élève à 14 000 €.

. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 14 000 € (plafond) X 80 % soit 11 200 € (montant plafonné à 11 200 €/ha).

Les montants des travaux ont été établis sur la base du programme estimatif ci-joint.

- approuve le plan de financement suivant :

Subvention sollicitée : 11 200 €

Autofinancement : 2 800 €

- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,

- prend acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles, plafonnées à 14 000 € par ha,

- prend acte que le financement de la mise en place d'« ilots d'avenir » est conditionné à la signature d'une convention définissant l'ensemble des accords relatifs au suivi scientifique de l'ilot et au transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans,

- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements,

- prends acte que seules les dépenses qui seront engagés dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention,

- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis,

- s'engage à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Feux d'artifice du samedi 16 juillet 2022

Afin d'aider l'association de la Maison Pour Tous, le Maire fait appel aux bonnes volontés pour le montage dès 9 heures et le démontage après la fête.

- Pays de Montbéliard Agglomération - Romi

Le Maire informe les élus qu'il sera possible de prendre un bac jaune plus gros pour le plastique, carton, papiers il n'y aura pas de supplément de taxe pour cette poubelle.

- Renforcement électrique

4 poteaux bois situés à l'intersection de la rue de Nommay et de la rue de Trévenans vont être remplacés par les poteaux béton entreposés au Point R. Les travaux devraient commencer semaine 29.

Séance levée à 20 h 45

Le Maire,
Philippe POURCHET